



DAAC/24-1000-135 du 11/03/2024

LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN PARTENARIAT : LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES

Destinataires : Écoles, collèges

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - ce.daac@ac-aix-marseille.fr et par les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) de l'académie d'Aix Marseille

Procédure pour les demandes d'ouverture, de fermeture ou de transformation de classes à horaires aménagés en écoles et collèges pour les domaines Musique (dominantes instrumentale et/ou vocale) / Danse / Théâtre / Arts plastiques / Cinéma - audiovisuel / Arts du cirque

Les classes à horaires aménagés (CHA) permettent à des élèves intéressés par une pratique artistique de bénéficier, en complémentarité de leur enseignement général, d'une formation spécifique. Elles peuvent concerner les enseignements artistiques suivants : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, musique, arts du cirque et théâtre. Elles ont vocation à être proposées au sein de l'ensemble du territoire académique.

Les objectifs de ces enseignements spécifiques sont non seulement de développer la pratique artistique des élèves, de construire une culture ouverte sur le monde, de développer leur sens critique et esthétique, mais également de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Ils permettent aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes, un enseignement artistique renforcé conduit en partenariat entre un établissement scolaire et un établissement artistique spécialisé ou une institution culturelle.

La mise en œuvre de cette collaboration nécessite un travail partagé qui s'appuie sur un partenariat formalisé par une convention et un projet pédagogique concerté intégré au projet d'école ou au projet d'établissement. Cette convention, associée à un budget prévisionnel, est conclue pour une période d'un an renouvelable et doit préciser les modalités de collaboration entre les partenaires, les engagements de chacun sur l'ensemble des niveaux de classe concernés par le dispositif, les horaires, la cohérence des activités d'enseignement et la rémunération des intervenants.

L'ouverture d'une classe à horaires aménagés s'effectue dans le cadre des opérations de préparation de rentrée. Pour le collège, les moyens horaires sont à prévoir par le chef d'établissement sur la marge d'autonomie des établissements.

Les écoles et collèges souhaitant ouvrir un dispositif de classe à horaires aménagés sont invités à déposer le dossier de demande d'ouverture dans ADAGE selon le calendrier détaillé ci-dessous.

Cette demande sera expertisée par la **Commission académique de suivi des classes à horaires aménagés**, composée :

- de la Délégation académique à l'action culturelle
- des IA-IPR en charge des enseignements artistiques
- des IEN chargés de la mission départementale « Art »
- des conseillers pédagogiques départementaux Arts du 1^{er} degré.

La commission rend un avis, qui est ensuite transmis aux IA-DASEN pour avis définitif.

Calendrier

1. Préparation de l'ouverture : année N-1.

Les écoles ou collèges qui souhaiteraient ouvrir une classe à horaires aménagés doivent travailler leur projet l'année précédant la rentrée scolaire envisagée pour l'ouverture.

Avant toute demande d'ouverture, il est indispensable de prendre contact avec les inspecteurs référents qui pourront apporter expertise et conseils.

2. Dépôt des demandes directement dans ADAGE

Une campagne spécifique est ouverte dans ADAGE chaque année jusqu'aux congés de Toussaint : « Demande d'ouverture d'un dispositif de classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques »

Campagne dans ADAGE ouverte du 18 mars au 18 octobre 2024 : demandes d'ouverture pour la rentrée de septembre 2025

3. Expertise des demandes par la commission académique et transmission des avis aux IA-DASEN : avant les vacances de Noël de chaque année

4. Avis des IA-DASEN transmis aux écoles et aux collèges concernés fin janvier.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Les interlocuteurs pour les classes à horaires aménagés

IA-IPR référents 2 nd degré	
Arts du cirque : Corinne Cuvinot-Peyre Arts plastiques et Cinéma audio-visuel : Fabrice Di Santo et Frédéric Leval Danse : Corinne Cuvinot-Peyre Musique : Sandrine Petrali et Valérie Brigot Théâtre : Audrey Clerc et Bénédicte Colau	corinne.cuvinot-peyre@ac-aix-marseille.fr Fabrice.Di-Santo@ac-aix-marseille.fr / frederic.levall@ac-aix-marseille.fr corinne.cuvinot-peyre@ac-aix-marseille.fr sandrine.petrali@ac-aix-marseille.fr / valerie.brigot@ac-aix-marseille.fr audrey-marie.clerc@ac-aix-marseille.fr / benedicte.colau@ac-aix-marseille.fr
DAAC	
DAAC : Marie Delouze	daac@ac-aix-marseille.fr
Domaine Arts plastiques : Sophie Valentin Domaine Cinéma-audiovisuel : Muriel Benisty Domaine Danse : Cathie Rouchaleou Domaine Musique : Antoine Quer Domaines Arts du cirque et Théâtre : Camille Berthod	daac.arts@ac-aix-marseille.fr daac.cinema@ac-aix-marseille.fr daac.danse@ac-aix-marseille.fr daac.musique@ac-aix-marseille.fr daac.theatre@ac-aix-marseille.fr
IEN Arts et culture 1 ^{er} degré	
Alpes de Haute Provence : Lionel Marin	lionel.marin@ac-aix-marseille.fr
Hautes Alpes : Emmanuelle Cocusse	emmanuelle.cocusse@ac-aix-marseille.fr
Bouches du Rhône : Laurent Escande	laurent.escande@ac-aix-marseille.fr
Vaucluse : Marie Eybert	marie.eybert@ac-aix-marseille.fr
Conseillers Éducation Artistique et Culturelle auprès des IA-DASEN	
Alpes de Haute Provence : Benoît Faure	codac04@ac-aix-marseille.fr
Hautes Alpes : Daniel Gilbert	codac05@ac-aix-marseille.fr
Bouches du Rhône : Géraldine Pourrat	ce.eac13-coordination@ac-aix-marseille.fr
Vaucluse : Antoine Quer	codac84@ac-aix-marseille.fr
Conseillers pédagogiques Arts 1 ^{er} degré	
Alpes de Haute Provence : Angela Bureau et Isabelle Gendron	ce.cpdem04@ac-aix-marseille.fr ce.artsculture04@ac-aix-marseille.fr
Hautes Alpes : Laurent Harduin	laurent.harduin@ac-aix-marseille.fr
Bouches du Rhône : ✓ Musique : Patricia Cefai, Clément Dusserre, Virginie Giai ✓ Arts visuels : Christel Sevilla, Muriel Blasco, Franck Gebelin	patricia.cefai@ac-aix-marseille.fr clement.dusserre@ac-aix-marseille.fr virginie.giai@ac-aix-marseille.fr christel.sevilla@ac-aix-marseille.fr muriel.blasco@ac-aix-marseille.fr franck.gebelin@ac-aix-marseille.fr
Vaucluse : Hervé Delsert (musique), Marco Poletto (danse), Erick Plantevin (arts visuels) Bulletin académique n° 1000 du 11 mars 2024	herve.delsert@ac-aix-marseille.fr marco.poletto@ac-aix-marseille.fr erick.plantevin@ac-aix-marseille.fr